



## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 3 octobre 2023  
à 18h30**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
- 4. Retour sur la période de questions de la dernière séance**
- 5. Procès-verbaux**  
-----
- 6. Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 6.1 Dépôt d'une demande au « Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) » - Volet 2;
  - 6.2 Dépôt d'une demande au « Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations – Volet aménagements résilients (PRAFI) »;
  - 6.3 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Sécurité des routes provinciales aux abords des écoles;
  - 6.4 Politique de confidentialité de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et Politique-cadre sur la gouvernance;
  - 6.5 Modification du règlement d'emprunt n° 2233;
  - 6.6 Demande adressée au gouvernement provincial relativement à la cession d'immeubles aux centres de services scolaires par les municipalités;
- 7. Finances municipales**  
-----

## **8. Ressources humaines**

-----

## **9. Culture, développement social et loisir**

9.1 Subvention à accorder – Comité culture, sport, loisirs, action communautaire (CCSLAC);

9.2 Signature d'un protocole d'entente avec Parcs Canada;

## **10. Infrastructures et gestion des eaux**

10.1 Octroi des contrats suivants :

10.1.1	SA-85-INF-23-P	Appel d'offres SA-85-INF-23-P – Fourniture et livraison de charbon actif en poudre;
--------	----------------	-------------------------------------------------------------------------------------

10.2 Déplacement d'une conduite de gaz - Projet de construction du collecteur pluvial des rues Saint-Michel à Saint-Jacques phase III (rue Caldwell) – Dossier ING-753-2018-023;

## **11. Toponymie et circulation**

11.1 Mise en place d'arrêts toutes directions à l'intersection de la 1<sup>re</sup> Rue et de l'avenue Héroux;

11.2 Modifications à la signalisation routière à la suite de travaux de réfection de chaussée – diverses rues;

## **12. Travaux publics**

-----

## **13. Sécurité publique**

-----

## **14. Urbanisme**

14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

14.1.1	DDM-2023-0196	Immeuble situé au 243, rue de Montmartre - Autoriser l'aménagement d'un logement intergénérationnel dans un bâtiment dont la superficie de plancher est inférieure à 130 mètres carrés;
--------	---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

14.1.2	DDM-2023-0190	Immeuble situé au 817, rue Honoré-Mercier - Autoriser une profondeur et une superficie de lot dérogatoires à la suite d'un changement d'usage principal pour une habitation trifamiliale;
--------	---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

14.2.1	UC-2023-0197	Immeuble situé au 243, rue de Montmartre - Autoriser l'aménagement d'un logement intergénérationnel;
--------	--------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

#### 14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 1) PIA-2023-0147 Immeuble situé au 194, chemin du Ruisseau-des-Noyers - Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière;
- 2) PIA-2023-0193 Immeuble situé au 29-31, rue Saint-Paul – Autoriser la réfection du revêtement mural extérieur du bâtiment principal;
- 3) PIA-2023-0060 Immeuble situé au 8, chemin Saint-André – Autoriser la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée à la suite d'une démolition partielle;
- 4) PIA-2023-0109 Immeuble situé au 95, avenue Conrad-Gosselin - Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal;
- 5) PIA-2023-0177 Immeuble situé au 131, rue Saint-Jacques - Autoriser la construction d'un escalier extérieur sur un bâtiment principal;
- 6) PIA-2023-0200 Immeuble situé au 137-139, rue Notre-Dame - Autoriser le remplacement du revêtement du toit d'un bâtiment accessoire de plus de 30 mètres carrés;
- 7) PIA-2023-0178 Immeuble situé au 149, rue Richelieu – Autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne projetante;
- 8) PIA-2023-0176 Immeuble situé au 18, rue Louis-Liénard-de-Beaujeu - Autoriser le remplacement du revêtement extérieur d'un bâtiment principal;

14.3.2 PIA-2023-0180 – Immeuble situé au 39-45, rue Saint-Georges - Autoriser l'ajout d'une porte, d'un perron et d'un escalier en façade latérale droite;

14.3.3 PIA-2023-0199 – Immeuble situé au 136, rue Champlain - Autoriser la rénovation de la galerie de la façade principale;

14.3.4 PIA-2023-0192 – Immeuble situé au 230, rue Champlain - Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal;

14.3.5 PIA-2023-0194 – Immeuble situé au 377-379, rue Mercier - Autoriser la rénovation d'une fenêtre;

14.3.6 PIA-2023-0218 – Immeuble situé au 817, rue Honoré-Mercier - Autoriser l'aménagement d'une cour suite au changement d'usage principal;

#### 14.4 Avis de motion et adoption du projet des règlements suivants :

-----

14.5 Avis de motion et adoption du premier projet des règlements suivants :

14.5.1 Règlement n° 2247

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1070, les usages P1-01-04 "École secondaire ou collège" et P1-01-05 "Cégep (Collège d'enseignement général et professionnel)" du groupe communautaire (P).

La zone C-1070 est située le long du boulevard du Séminaire Nord au croisement de la rue Saint-Louis ».

14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.6.1 Règlement n° 2239

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'augmenter, pour la zone H-2026, la hauteur maximale prescrite pour un bâtiment principal à 10 mètres.

La zone H-2026 est située sur l'île Sainte-Thérèse, à l'est du Canal de Chambly et de la rue Sainte-Thérèse et à l'ouest de la rue du Beau-Rivage ».

14.6.2 Règlement n° 2240

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de:

- Modifier diverses normes relatives aux bâtiments principaux et aux terrains des zones H-2787 et H-2785;
- Modifier l'annexe F du règlement, constituant le plan Boisés d'intérêt, de façon à ajouter un boisé d'intérêt;
- Modifier l'article 122.1 du règlement, relatif aux normes d'abattage d'arbres en boisés d'intérêt dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H).

Les zones H-2787 et H-2785 sont situées sur l'île Sainte-Thérèse, approximativement entre les rues Sainte-Thérèse et Baillargeon, puis des Balbuzards et des Peupliers. »

14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :

-----

14.8 Adoption du second projet des résolutions suivantes :

-----

14.9 Adoption des PPCMOI suivants :

-----

14.10 Étude et décision relatives à une demande d'approbation de développement

-----

14.11 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- - - -

14.12 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d'urbanisme :

14.12.1 MRU-2023-0198 Zone H-5537 (343, 3<sup>e</sup> Rang);

## **15. Transport et mobilité urbaine**

15.1 Appel d'offres - SA-10-TRP-23-P – Services professionnels pour l'expertise technique et suivi de la mise en place du réseau de transport en commun et transport adapté;

## **16. Avis de motion**

16.1 Règlement n°2253

« Règlement modifiant le règlement n° 0879 relatif à l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

16.2 Règlement n° 2251 (SD-2023-0873)

« Règlement établissant le programme municipal d'aide financière "Programme Rénovation Québec – 2023-2024 / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu" »

## **17. Règlements**

17.1 Règlement n° 2226

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements de manière à retirer la classe d'usage C7 des usages permis dans la zone C-1051.

La zone C-1051 est située à l'intersection de l'autoroute 35 et du boulevard Pierre-Caisse ».

17.2 Règlement n° 2241

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et ses amendements, dans le but de:

- Retirer certains terrains du secteur de P.I.I.A. "Baillargeon";
- Ajouter au P.I.I.A. "Baillargeon" un objectif et un critère relatif à l'implantation et remplacer les critères relatifs à l'architecture ».

17.3 Règlement n° 2250

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour la confection d'étude et plans et devis pour divers projets, décrétant une dépense de 355 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

## **18. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal**

18.1 Approbation du règlement suivant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 2231: « Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement et d'amélioration dans les parcs et terrains sportifs municipaux, décrétant une dépense de 7 300 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
- Règlement n° 2232 : « Règlement autorisant la réalisation de travaux de rénovation de bâtiments municipaux, décrétant une dépense de 9 000 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
- Règlement n° 2234 : « Règlement autorisant des honoraires professionnels pour des plans, devis et surveillance des travaux de construction d'un complexe municipal, décrétant une dépense de 4 662 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
- Règlement n° 2235 : « Règlement autorisant le financement permettant des travaux d'amélioration de deux terrains sportifs, décrétant une dépense de 2 058 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

18.2 Procès-verbal de correction : Règlement n° 2244;

18.3 Procès-verbal de correction : CM-20221025-14.13.

## **19. Période de questions**

## **20. Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public**

## **21. Levée de la séance**